



## **Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion des Parkings d'Orry-la-Ville**

### **COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL**

#### **SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 12 octobre à 20h30, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Chermet, les membres du Comité Syndical dûment convoqués dans les formes légales.

#### **Membres présents :**

M. Chermet et M. Rosenfeld (Orry la Ville), M. Dupont (Pontarmé), Mme Font et Mme Petiaux (Chaumontel), Mme Gibergues et M. Briche (La Chapelle en Serval), M. Bazza (Coye La Forêt), M. Facq, Mme Pening et M. Marchal (Lamorlaye), Mme Chamayou (Gouvieux)

**Absents excusés :** Mesdames Cellier et Wargnye  
Messieurs Dubourg et Gonçalves

Le quorum étant atteint la séance a pu valablement débiter à 20h45.

**Secrétaire de séance :** M. Facq

Monsieur le Président commente l'ordre du jour et informe le Comité Syndical du déroulement de la séance.

#### **1. AJOUT DE POINT A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Chermet demande à ajouter un point comportant plusieurs votes à l'ordre du jour concernant l'abri-vélos sécurisé :

- Autorisation de modification de l'arrêté de régie
- Délibération autorisant la restitution de la caution
- Décision modificative n°2

**Après délibération, l'ajout de point est approuvé à l'unanimité.**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 07 JUILLET 2021**

Aucune remarque n'est faite sur ce compte-rendu.

**Après délibération, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **3. AUTORISATION DE MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DE REGIE**

L'abri-vélos sécurisé est installé et opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Chaque abonné se voit remettre, moyennant une caution de 30 €, un badge numéroté qui lui permet d'accéder au local sécurisé. Ceci implique l'encaissement de la caution en début de contrat et la restitution de la caution en fin de contrat. Ces opérations ne sont pas prévues dans l'arrêté constitutif de la régie, il convient à M. le Président de prendre un arrêté modificatif.

**Après délibération, le Comité Syndical à l'unanimité, autorise M. le Président à modifier l'arrêté de la régie.**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **4. RESTITUTION DE CAUTION**

Dans la continuité du point précédent, il convient de fixer les modalités de restitution de caution lors de la fin de contrat du local sécurisé.

Un mandat d'un montant de 30€ TTC sera produit dans un délai de 60 jours maximum à l'égard de l'abonné résiliant son contrat (sous conditions de non-dégradation)

**Après délibération, le Comité Syndical à l'unanimité, autorise M. le Président à restituer les cautions dans les conditions fixées ci-dessus.**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

## 5. DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Afin de pouvoir encaisser et décaisser les cautions, il convient d'abonder les crédits au chapitre 16 compte 165 du montant prévu (24 x 30 € soit 720 €)

### Section investissement :

	Dépenses	Recettes
Article 165 – Chapitre 16	+ 720 €	
Article 165 – Chapitre 16		+ 720 €

Après délibération, la décision modificative n°2 est approuvée à l'unanimité.

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

## 6. TABLEAU DES AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique (avis favorable du 19/07/2021), le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur le Président précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	<i>Adjoint Administratif</i>	<i>Adjoint Administratif principal 2<sup>ème</sup> classe</i>	100 %
B	<i>Rédacteur territorial</i>	<i>Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe</i>	100 %

Après délibération, le Comité Syndical à l'unanimité, accepte les propositions de M. le Président et fixe les taux de promotions comme annoncé ci-dessus à partir de l'année 2021.

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **7. CONVENTION PNR**

Pour mémoire, c'est le PNR qui était maître d'ouvrage pour la construction de l'abri vélo sécurisé. C'est le PNR qui a préfinancé à 100% l'équipement.

L'abri vélo sera rétrocédé au SICGPOV, comme convenu initialement, 3 mois après sa mise en service, moyennant le remboursement au PNR d'une partie des sommes avancées (30%).

<b>Détail de l'opération abri vélo sécurisé</b>	Montants HT
Abri Modul'Ere livré et monté	37 349 €
Fourniture de 3 bornes de recharge VAE	750 €
Pose des 3 bornes de recharge	417 €
Travaux de raccordement	2 072 €
<b>Coût total de l'opération :</b>	<b>40 588 €</b>
Part PNR (70%)	28 391 €
<b>Part SICGPOV (30%)</b>	<b>12 167 €</b>

**Après délibération, le Comité Syndical à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention avec le PNR.**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **8. CONVENTION AVEC L'AUTO-ÉCOLE D'ENGHIEN**

Le SICGPOV a été contacté par l'auto-école d'Enghien pour la mise à disposition d'une zone de parking, en vue de formations spécifiques (manœuvres de remorques, parcours motos, etc).

Le sujet a été débattu en commission technique le 08 septembre 2021.

Après plusieurs échanges, une convention de mise à disposition a été préparée sur la base suivante :

- Mise à disposition d'une zone couvrant 51 places de parking (« Serval »)
- Engagement d'un an, avec un loyer mensuel de 420 € HT (soit 5 040 € HT annuel)
- 100 demies-journées à convenir dans l'année, à planifier en fonction des besoins, parmi les demies-journées que l'on peut proposer (mercredis après-midi, vendredis après-midi, samedis matin, et samedis après-midi)
- Facturation supplémentaire de 50 € HT au-delà des 100 premières utilisations.

Après débat il est décidé de convenir de la mise à disposition d'une surface minimum de 90 x 11 m<sup>2</sup>, sans préciser son emplacement, et de préciser les conditions de renouvellement (1 an sous conditions).

**Après délibération, le Comité Syndical à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention avec l'auto-école d'Enghien.**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **9. POINT BUDGETAIRE**

Monsieur le Président fait un point sur l'avancement budgétaire au 30/09/2021 :

Dépenses de fonctionnement :

- 328 840 € (*y compris 31 521 € de dotation aux amortissements*)

Recettes de fonctionnement :

+ 312 896 € (sur 475 679 € budgétées)

Dépenses d'investissement :

- 5 057 €

Recettes d'investissement :

+ 66 777 € (*31 521 € de dotations aux amortissements et 35 256 € de reports d'excédents*)

### **Conclusion :**

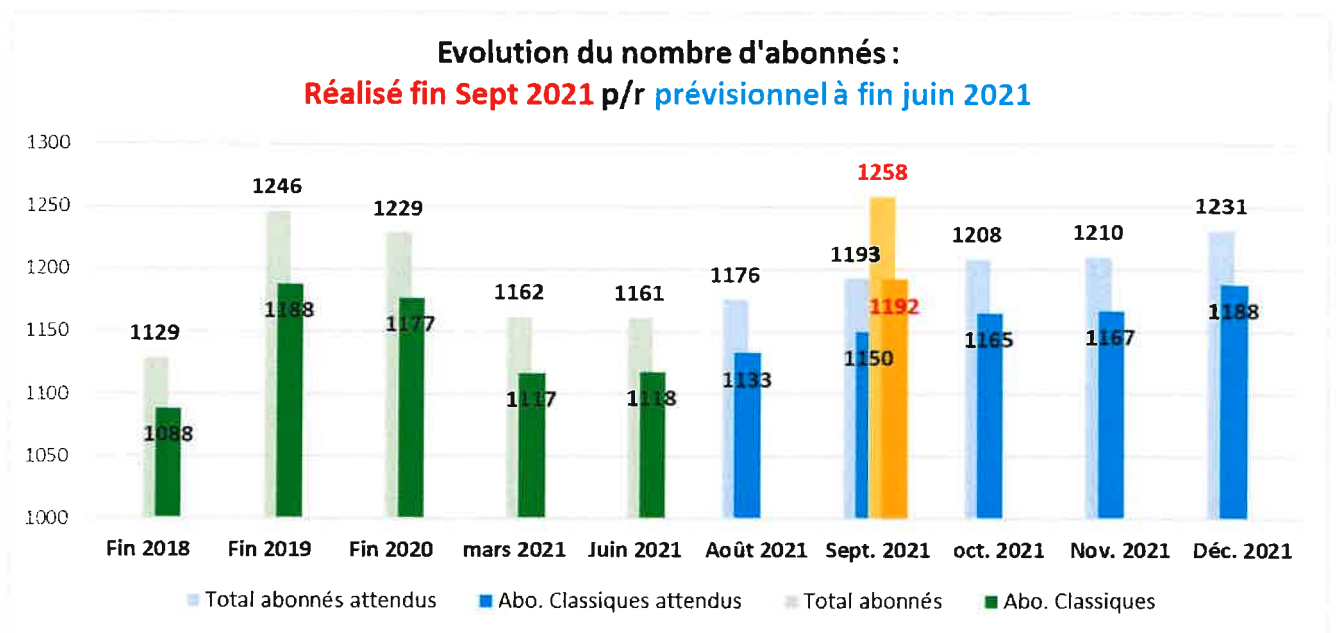
- Le SICGPOV accuse à ce jour un déficit de l'ordre de 16 000 € au niveau de la section fonctionnement.
- Les dépenses sont maîtrisées (quelques économies probables)
- Le SICGPOV accuse un retard de l'ordre de 30 000 € sur les recettes prévues (-9%) (29 000 € d'abonnements seulement en moyenne sur 31 667 € budgétés soit -32 000 € sur l'année)
- L'exercice 2021 devrait s'achever au mieux à l'équilibre, sur la base des dépenses et recettes « pouvant raisonnablement être attendues ».

## 10. POINTS DIVERS

### 10.1 Activité des parkings

Pour mémoire, lors du dernier conseil, il avait été décidé de donner suite aux récentes demandes d'abonnements, sans attendre le retour (incertain) des anciens abonnés ayant suspendu leurs abonnements (qui étaient alors au nombre de 21).

Nous avons donc enregistré toutes les demandes en attente en septembre (voir ci-dessous) : (En **vert le réalisé**, en **bleu le prévisionnel au 30 juin 2021**, en **orange le réalisé en septembre 2021**) :



Depuis septembre, le SICGPOV compte ainsi 1258 abonnés (pour 1073 places de parkings disponibles)

Il s'agit d'un total supérieur au maximum réalisé jusqu'à présent (à fin 2019).

En parallèle, nous avons mesuré le taux de remplissage des parkings, et constaté en septembre une nette reprise au niveau des stationnements :

Remplissage de 52 à 74% sur l'ensemble

77 à 97% sur « l'esplanade »

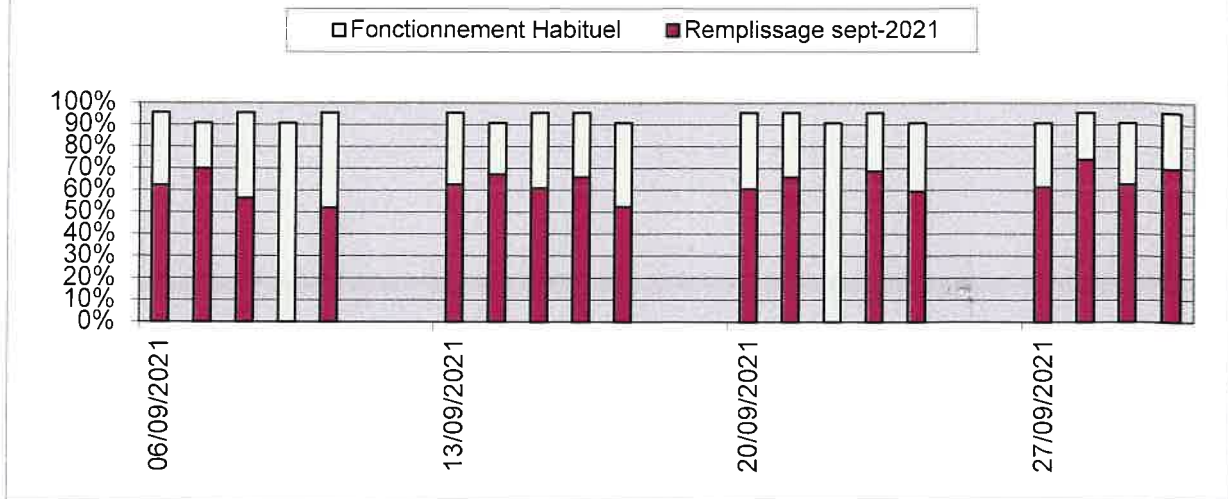
60 à 89% sur le « Serval »

47 à 76% sur le « Forêt »

0% sur le Commelles (fermé)

Les mardis et les jeudis restent les jours les plus chargés

## Taux de remplissage de l'ensemble des parkings Comparatif "Sept 2021" / "Activité habituelle"



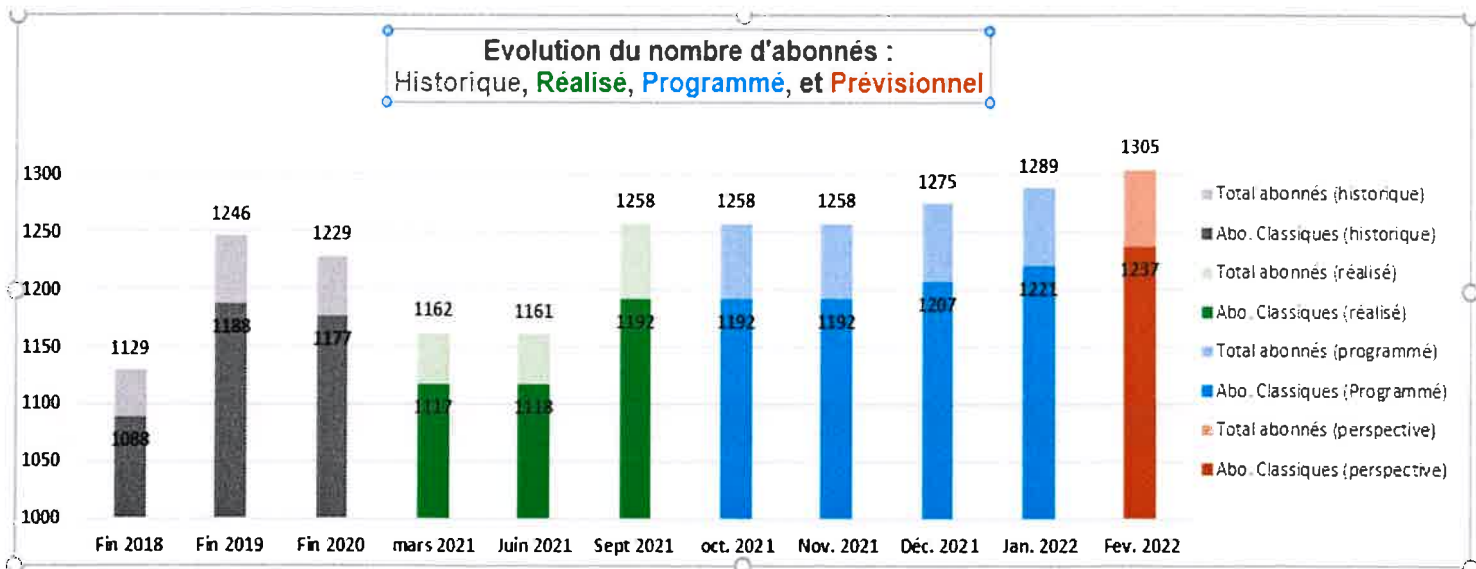
### Pour mémoire :

Le taux de remplissage global était de 40 à 63% en septembre & octobre 2020 (48 à 89% sur l'esplanade)

Le taux de remplissage global était de 20 à 48% en novembre 2020 (21 à 71% sur l'esplanade)

Dans l'attente de ces données, il avait été jugé préférable de temporiser pendant 2 mois, avant d'intégrer de nouveaux abonnés, d'autant que le rythme des résiliations d'abonnement a chuté : (20 résiliations / mois en moyenne au premier trimestre 2021 - 10 résiliations / mois en moyenne sur les 6 derniers mois)

La programmation envisagée pour les prochains mois était la suivante :



Après en avoir débattu, le Comité Syndical décide :

- De libérer l'ensemble de la liste d'attente au 1<sup>er</sup> novembre (dossiers reçus jusqu'au 12 octobre 2021) ;
- D'attribuer les prochains abonnements au 1<sup>er</sup> mars 2022 si l'affluence des parkings le permet ;
- De contacter les « anciens abonnés » sur la liste d'attente afin de les informer qu'ils ne seront plus prioritaires ;
- De modifier les conditions d'adhésions pour les étudiants (un seul véhicule possible) pour limiter les fraudes.

## 10.2 Horaires du personnel administratif

L'année 2020 a été marquée par la crise COVID, qui a nécessité la mise en place du télétravail pour protéger les agents, et respecter les consignes gouvernementales. Nous avons investi en ce sens (ordinateurs portables).

Ceci n'a pas posé de problème vis-à-vis de la continuité du service, ni sur le plan administratif.

Toutefois :

- Les consignes pour la fonction publique imposent à minima deux jours pleins de travail en présentiel par semaine.
- Il est important que l'organisation soit claire et comprise par tout le monde.

Une discussion a été engagée avec les agents pour réorganiser les semaines de travail en veillant à :

- Respecter à minima les consignes en vigueur dans la fonction publique ;
- Maintenir une plage d'ouverture au public la plus diversifiée possible ;
- Trouver une organisation stable et lisible pour tous (usagers, élus, prestataires) ;
- Permettre des temps d'échanges au sein de la structure opérationnelle ;

Sans pour autant remettre en cause :

- Le principe du télétravail ;
- Le covoiturage des agents entre leur domicile et leur lieu de travail ;
- La continuité des services pendant les congés du personnel.

L'organisation qui est proposée à ce jour est la suivante :

HORAIRES D'ACCUEIL

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ACCUEIL	14h00 - 18h30	14h00 - 18h30	FERME	07h30 - 12h00	07h30 - 12h00

Le Comité Syndical approuve ces nouveaux horaires d'accueil et laisse M. le Président organiser les plannings avec les agents.



### **10.3 Entretien des espaces verts**

L'entretien des espaces verts était confié jusqu'à présent à la société ID VERDE (jusqu'en août 2021).

Un devis a été demandé à deux sociétés (ID VERDE et EPONA) pour l'entretien des espaces verts (dernier trimestre 2021 et pour l'année 2022).

L'approche et l'organisation sont totalement différentes entre ces deux prestataires. Il en résulte un écart de prix conséquent à prestation égale.

Compte tenu du contexte économique, le Comité Syndical décide à l'unanimité de renouveler sa confiance à la société ID VERDE.

### **10.4 Démission d'un élu**

Vincent Lebecq (délégué de Coye La Forêt) a fait part à Monsieur le Président le 08 octobre dernier (par courriel) de sa volonté de démissionner de ses fonctions de vice-président et de de son poste de délégué.

Motif invoqué :

Incapacité de concilier son rôle au SICGPOV avec sa vie professionnelle, son mandat municipal, et sa vie personnelle.

M. Lebecq avait la charge du développement des offres de mobilité, et en particulier du déploiement des aménagements cyclables, et de la réflexion sur la modernisation des services.

Monsieur Chermet souligne que s'il n'a pas pu mener à terme le projet d'abri sécurisé, Vincent Lebecq s'est toutefois beaucoup investi depuis juillet 2020, sur différents sujets : entretien du site, des espaces verts, aménagements cyclables, consultations pour différents travaux, budget également.

Monsieur Lebecq doit envoyer un courrier en préfecture afin de démissionner de ses fonctions.

Le Comité Syndical prend acte de son souhait de démissionner et le remercie pour le travail accompli.

Il est proposé d'élire un nouveau vice-président lors du prochain Comité Syndical, si toutes les conditions sont réunies (acceptation du Préfet, désignation d'un délégué remplaçant par Coye-la-Forêt).

Les candidats sont invités à se faire connaître auprès du Président.

## 10.5 Informations diverses

- **Courrier LRAR de la préfecture du 25 septembre 2021**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de Mme la Préfète en date du 25 septembre dernier, dont il présente les principaux extraits :

Votre syndicat intercommunal a été créé en 1986 pour la création et la gestion d'un parc de stationnement à proximité de la gare SNCF d'Orry-la-ville.

Par la suite, ses compétences ont évolué pour lui permettre de participer aux actions visant à améliorer la desserte des communes membres par les transports en commun.

Il se trouve que la loi LOM a contraint les communes à se prononcer sur le transfert ou non de la compétence « mobilités » aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Il découle de la consultation que les communes membres de la communauté de communes de l'Aire Cantilienne lui ont transféré cette compétence. Or, la compétence mobilité au sens de l'article L.1231-1-1 du Code des transports ne peut être transférée partiellement à un syndicat.

Le libellé des compétences s'inscrit pleinement dans le périmètre de cette définition, ce qui implique qu'il n'est désormais plus fondé à les exercer.

De ce fait, je vous invite à engager une procédure de modification vos compétences de manière à ne conserver que la gestion du parc de stationnement, qui ne pose pas de difficulté puisqu'elle est liée à la compétence voirie.

Il conviendra donc de modifier les statuts en ce sens lors du prochain Comité Syndical.

- **Résultats du sondage des abonnés :**

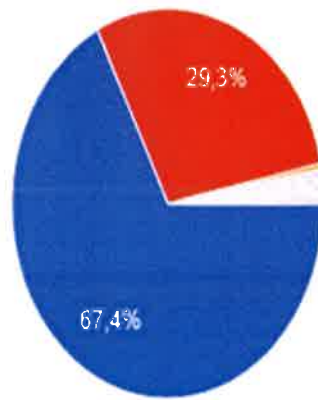
Quels sont vos jours de fréquentation des parkings?

457 réponses



### Pratiquez-vous le télétravail ?

457 réponses

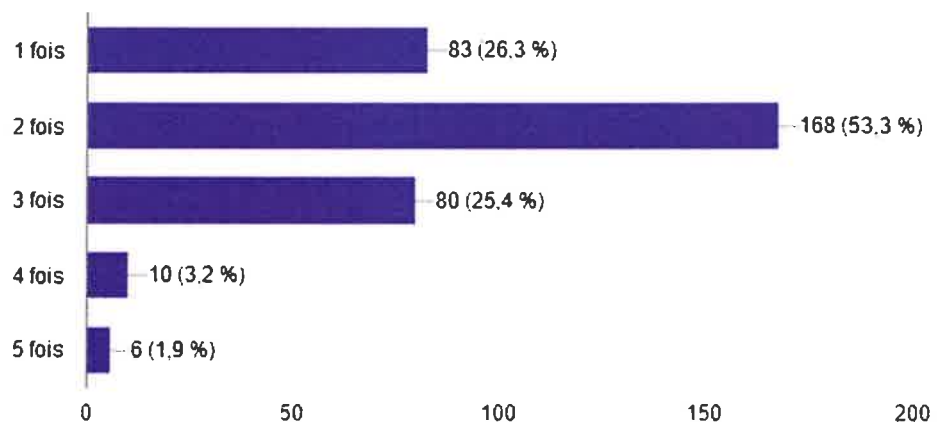


- Oui
- Non
- parfois
- Rarement
- forfait de 20 jours de télétravail utilis...
- Parfois
- Oui avec des jours fixe (ou flottant) à r...
- Oui 2 jours pour le moment, mais il e...

1/2

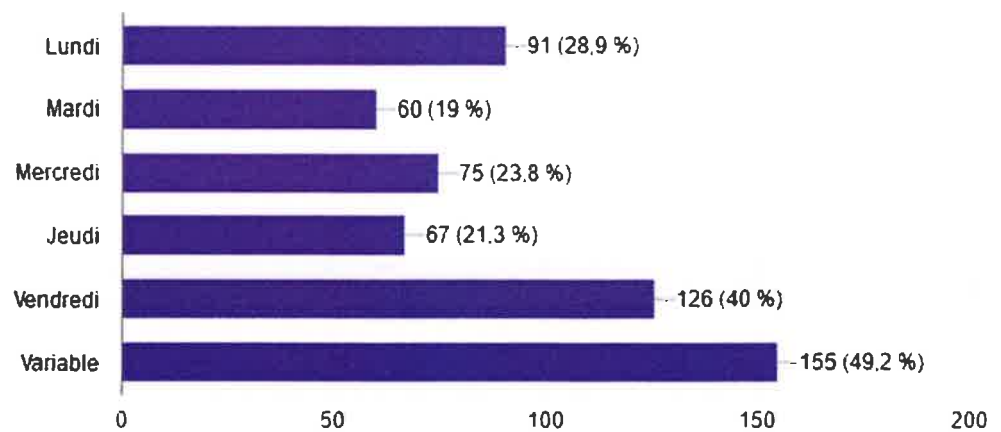
### Si oui, quel rythme par semaine ?

315 réponses



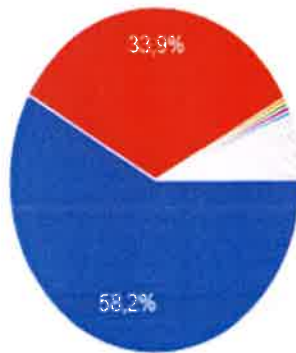
### Quel(s) jour(s)

315 réponses



### Seriez-vous intéressé par la création d'un comité d'usagers ?

457 réponses

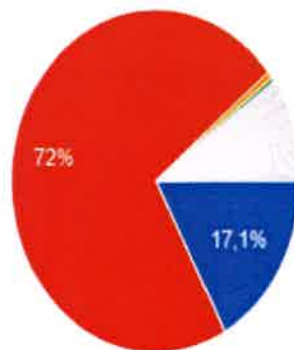


- Oui
- Non
- Pourquoi pas
- Dans quel but ?
- Je ne sais pas
- Sans avis
- tout dépend les points abordés
- Nouvelle utilisatrice

▲ 1/5 ▼

### Aimeriez-vous y participer ?

457 réponses



- Cela dépend
- oui. mais faute de temps cela me par...
- Peut-être
- quels en seraient les objectifs ?
- Pas sûre
- Si nécessaire
- Pourquoi pas
- peut-être

▲ 2/7 ▼

- **Pose des arceaux vélos**

Les arceaux ont été posés par les agents techniques d'Orry-La-Ville du 22 au 24 septembre 2021 :



Le conseil remercie la commune d'Orry La Ville d'avoir mis ses agents à disposition (facture en attente).

Tous les éléments demandés par ALVEOLE ont été fournis (en ligne) : Subvention à recevoir de 1 395 € (60%).

- **Newsletter du SICGPOV :**

Le comité de rédaction (composé de Mme Cellier et Messieurs Chermet et Dubourg) s'est réuni en visioconférence le vendredi 08 octobre à 12H30.

Le projet a été finalisé durant le week-end.

Le projet a été partagé par Grégoire Dubourg le lundi 11 octobre (par courriel).

Une newsletter sera envoyée via ce format chaque trimestre.

Le Comité Syndical n'émet aucune observation et félicite les membres et le personnel pour leur implication dans ce travail.

Ce premier numéro sera envoyé très prochainement aux abonnés.

- **Inauguration de l'abri-vélos sécurisé :**

Monsieur Rosenfeld avait suggéré lors de la commission « technique » du 8 septembre dernier, l'inauguration de l'abri-vélos tant attendu.

Il va se rapprocher du PNR et de la CCAC pour organiser l'événement avec le Président.

## **11. PROCHAINES ÉCHÉANCES**

- Le 05 novembre 2021 réunion de la Commission « Finances » : Sujet : prise de contact avec Madame Isabelle AUGAIT (Conseillère aux Décideurs Locaux).
- Février 2022 : prochain Comité Syndical

Monsieur Facq demande de veiller à réunir le Comité Syndical en dehors des vacances scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun membre ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22h33.

Le Président  
Éric CHERMET

